

S.I.D.E.S.O.L

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU COMITE DU 14 OCTOBRE 2025

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY (pouvoir de M. BOISSERIN), FERLET, MARTIN, GIORGIO (départ à 19H15), PASCUAL, GRATALOUP, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MABON, REVOL, NELIAS,

Le quorum est atteint à 18H30

Secrétaire de séance : M. COQUARD

INFORMATIONS

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 envoyé à chacun des délégués n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

M. Le Président explique que le point prévu à l'ordre du jour relatif à la convention à signer avec Veolia pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances assainissement est reporté à la prochaine séance.

DELIBERATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

✧ **Prend acte** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service 2024, et **décide** de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

✧ **Approuve** la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
articles	intitulés	montant	articles	intitulés	montant
63781	Part eau Suez	80 000,00	70128	surtaxe	341 000,00
63783	reverst assainisst Veolia	60 000,00			
63784	TVA surtaxe	70 000,00			
701249	red AE pollution	30 000,00			
701269	red AE conso eau	60 000,00			
706129	red AE modernisation	41 000,00			
	TOTAL	341 000,00		TOTAL	341 000,00

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
articles	intitulés	montant	articles	intitulés	montant
2154	chaudières	15 000,00	13111-20V	subv Agence eau prog 2020	-29 489,00
21561	achats compteurs	46 584,00			
2315-18T	telerelève main d'œuvre pose	83 000,00	13111-22V	subv AE prog 22 -suppl inflation	46 584,00
2315-23V	renouvellement 2023	-338 412,64			
2315-24V	renouvellement 2024	138 000,00			
2315-25S	surpresseur chateauxvieux	3 000,00			
2315-105	travaux hors programme	39 923,64			
2315-25M	démolition réservoir Montolvet	30 000,00			
	TOTAL	17 095,00		TOTAL	17 095,00

✧ **Autorise** l'effacement de dettes pour un montant de 15 531.08 € (eau + assainissement) correspondants à des factures d'eau et faisant suite à des décisions de juges (LJ, surendettement...) et **accepte** des admissions en non-valeur pour les montants suivants : 14 615.24 €, 9 334.43 € et 1 018.16 € (créances irrécouvrables).

✧ **Fixe** à 0,0342 € /m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance Agence de l'Eau pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,

✧ **Sollicite** l'Agence de l'Eau pour l'attribution d'une subvention pour la pose de compteurs de sectorisation,

✧ **Désigne** M. BOBICHON Jean-Marc pour représenter le SIDESOL à la CLE du SAGE Yzeron Garon

⇒ **Approuve** l'adhésion à la convention du centre de Gestion 69 à partir de l'année 2026 pour les risques santé et prévoyance, **fixe** le montant de la participation financière du syndicat à 20€/mois/agent pour le risque Santé et 15€/mois/agent pour le risque Prévoyance, **approuve** le taux de cotisation fixé à 2.05 % pour le régime de base Prévoyance, **autorise** le Président à signer tous documents nécessaires, **approuve** le paiement d'une participation annuelle de 200 € au cdg69 relative aux frais de gestion

Questions diverses :

M. le Président fait le point sur les PFAS : l'interconnexion avec le réseau de Eau du Grand Lyon est toujours active et permet de distribuer une eau ayant une concentration en PFAS conforme.

M. le Président liste les marchés conclus en 2025.

La séance est levée à 20H20.

Le Président,
Daniel JULLIEN

